

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00332

APPROBATION DU TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DES VOIES ET LEURS ACCOTEMENT DENOMMEES «RUE GABRIEL CALAMAND» ET «RUE GEORGES BIDAULT» SUR LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 61

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE

Le 27 septembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180913-D20180033210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180927

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

APPROBATION DU TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DES VOIES ET LEURS ACCOTEMENT DENOMMEES «RUE GABRIEL CALAMAND» ET «RUE GEORGES BIDAULT» SUR LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne Métropole est constituée en Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018, suivant le décret n°2017-1316 du 1^{er} septembre 2017. A ce titre, la Métropole exerce de plein droit la compétence « création, aménagement et entretien de voirie » en lieu et place des communes membres.

Sur la commune de Saint-Etienne, plusieurs voies sont référencées au cadastre comme propriété privée.

Il s'agit de la voie intitulée « Rue Gabriel Calamand », cadastrée section AD n°195, AD n°198, et AD n°199, propriété d'une SCI aujourd'hui dissoute. L'autre voie est celle intitulée « Rue Georges Bidault », cadastrée section AD n°40, AD n°41 et AD n°43, propriété également d'une société dissoute.

Compte tenu du caractère public que revêt ces voies et des problématiques d'origine de propriété rencontrées, le Bureau Métropolitain, par une délibération en date du 03 mai 2018, a accepté le recours à la procédure de transfert d'office dans le domaine public métropolitain des voies dénommées « Rue Gabriel Calamand » et « Rue Georges Bidault » à Saint-Etienne et a autorisé Monsieur le Président à procéder à l'ouverture d'une enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 15 jours du lundi 18 juin 2018 au lundi 02 juillet 2018 inclus.

Le Commissaire Enquêteur, dans son rapport et ses conclusions, indique qu'une seule requête a été formulée de la part du public. Certains riverains ont demandé l'usage privatif des stationnements présents sur site. Juridiquement incompatible avec le projet de mise en domaine public du secteur, cette requête n'a pas été accueillie favorablement.

Le Commissaire, en accord avec le mémoire en réponse de la Métropole, a émis un avis favorable au classement dans le domaine public des voies dénommées « Rue Gabriel Calamand » et « Rue Georges Bidault ».

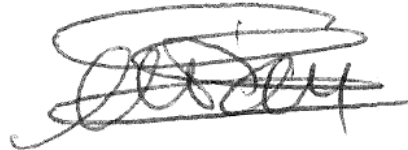
Après classement dans le domaine public métropolitain, la commune de Saint-Etienne continuera d'exercer sa compétence en matière d'éclairage public, de nettoyage et de déneigement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **procède au classement dans le domaine public métropolitain des emprises suscitées, constitutives des voies dénommées « Rue Gabriel Calamand » et « Rue Georges Bidault » sur la commune de Saint-Etienne.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder à toutes les formalités se rapportant à cette décision.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU